



Shared Prosperity Dignified Life



Rapport

Deuxième atelier de renforcement des capacités sur l'examen régionale du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

13 August 2020

Résumé

Le deuxième atelier de renforcement des capacités sur l'examen régionale du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) dans la région arabe a été organisé virtuellement par la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (CESAO), L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) and la Ligue des Etats Arabe (LEA) le 13 Aout 2020. L'objectif de l'atelier était de fournir un soutien aux représentants des États membres dans la préparation des rapports d'examen volontaire du PMM. L'atelier a aussi constitué une plateforme de discussion pour les participants sur les progrès réalisés dans la rédaction des rapports d'examens volontaires du PMM, pour évaluer l'alignement des examens sur les principes directeurs du PMM, échanger des expériences et des bonnes pratiques dans la préparation des examens, et identifier les domaines nécessitant un développement ou un soutien supplémentaire de la CESAO, de l'OIM et la LEAs. L'atelier a également donné aux États membres l'occasion d'entamer des discussions sur la préparation de la conférence régionale d'examen du PMM.

Introduction

1. S'appuyant sur leurs efforts précédents pour accroître la capacité des États membres, la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Ligue des États Arabes (LEA), en collaboration avec les agences des Nations Unies concernées, membres du réseau des Nations Unies sur les migrations dans la région arabe, ont organisé un deuxième atelier virtuel de renforcement des capacités pour aider les États membres à élaborer leurs examens volontaires du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM). Le premier atelier, organisé en juin 2020, visait à sensibiliser les points focaux désignés par les États arabes sur les migrations aux principes et objectifs du PMM, ainsi qu'à l'approche à 360 degrés de sa mise en œuvre, de son suivi et de son examen. Le deuxième atelier a permis aux représentants des États membres de discuter des progrès réalisés dans l'élaboration de leurs examens volontaires du PMM, d'échanger des expériences et des bonnes pratiques dans la préparation de ces examens et de s'assurer qu'ils sont conformes à l'esprit et au texte du PMM.
2. Des représentants de 15 pays ont participé au deuxième atelier virtuel, à savoir l'Algérie, le Bahreïn, les Comores, l'Égypte, l'Irak, le Liban, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, la Palestine, le Qatar, la Somalie, le Soudan, la Syrie et la Tunisie. Le nombre total de participants était de 111, dont 27 représentants gouvernementaux et 70 représentants des agences des Nations Unies, en plus des représentants de l'OIM, de la LEA et de la CESAO.

Mots de Bienvenue :

3. M. Othman Belbeisi, Conseiller régional principal pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MOAN)- OIM ; Mme. Enas El Fergany, Directrice du département des réfugiés, des expatriés et des affaires de migration – LEA ; and Mme. Sara Salman, Conseillère régionale en matière de population - CESAO, ont accueilli les participants à l'atelier virtuel. Les organisateurs ont également exprimé leur sympathie et leur solidarité avec le Liban, suite à l'explosion massive à Beyrouth. Leurs remarques de bienvenu ont mis l'accent sur les questions de migration dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et ont présenté la méthodologie de l'atelier.
4. Mme. Sara Salman a donné un aperçu de l'objectif et des discussions du premier atelier de renforcement des capacités, qui a consisté en cinq sessions, dont une session d'ouverture pour introduire la discussion avec des aperçus mondiaux et régionaux du processus d'examen et révision du PMM. Des orientations pour la préparation de l'examen volontaire du PMM ont été présentées lors de la première session. La deuxième session était dédiée aux interventions des représentants des gouvernements des 15 pays présents et leur a permis d'avoir un dialogue ouvert sur le modèle d'orientation pour la préparation des examens volontaires du PMM au niveau national. La troisième session a permis aux agences des Nations Unies de mettre en avant leurs suggestions et d'offrir leur soutien en ce qui concerne les examens volontaires du PMM. La séance de clôture a permis de souligner les points-clés des discussions, en notant le soutien qui pourrait être fourni au niveau national pour la mise en œuvre du PMM par les États membres.

Présentations des États membres sur les progrès réalisés dans la préparation des examens volontaires du PMM

5. La première session a été consacrée aux présentations des États membres sur les progrès réalisés dans la préparation des examens volontaires du PMM. La session a été animée par M. Belbeisi.
6. Mme Hanane Bouarourou, représentante du gouvernement du Maroc et chef de l'unité des droits de l'homme au ministère des affaires étrangères, a donné un aperçu de la situation géographique du Maroc et de son impact sur les flux migratoires dans la région, y compris la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile de 2014 que le Maroc a mise en œuvre. Elle a souligné que le Maroc s'était engagé à mettre

en œuvre des politiques et des cadres internationaux pour la migration, en particulier le PMM, puisque le Maroc a accueilli à Marrakech la conférence qui avait conduit à son adoption. Elle a souligné que le Maroc avait suivi une approche incluant l'ensemble du gouvernement pour la mise en œuvre et la révision du PMM, notant que les entités travaillant actuellement à la révision comprenaient le ministère de l'Intérieur, le ministère des Finances et le ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Expatriés Marocains. Le Maroc a également suivi une approche incluant l'ensemble de la société en collaborant avec des organisations non gouvernementales, des universités et le secteur privé. Elle a ajouté que le Maroc s'était pleinement engagé dans des initiatives et des processus régionaux, notant les progrès concernant l'Observatoire Africain des Migrations installé au Maroc. Concernant les mesures prises par le pays dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, elle a déclaré que le gouvernement marocain, en coopération avec la société civile et les organisations internationales, avait continué à fournir des services aux Marocains résidant à l'étranger, aux migrants et aux groupes les plus vulnérables, y compris les demandeurs d'asile. Le gouvernement a également adopté un plan d'action post-pandémie.

7. M. Oualid Cherif, représentant du gouvernement algérien et directeur des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères, a déclaré que le PMM constituait une feuille de route essentielle pour une meilleure gouvernance des migrations, notant les réserves de l'Algérie à l'égard du PMM, notamment en ce qui concerne l'absence de différenciation entre migration régulière et irrégulière. Il a souligné qu'il était nécessaire de mettre en œuvre l'accord de manière volontaire et progressive, dans le respect des priorités et de la souveraineté des pays. Il a noté qu'en dépit des grandes vagues de migrants venant du désert du Sahara et des défis économiques, le gouvernement algérien avait essayé d'assurer des conditions satisfaisantes pour des milliers de migrants dans des abris, et de couvrir les frais de rapatriement en coordination avec les pays d'origine et l'OIM. Il est essentiel de protéger la dignité humaine et les droits fondamentaux des migrants, notamment leur accès aux services de base tels que l'éducation et la santé. Il a ajouté que la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants étaient une priorité pour l'Algérie. En ce qui concerne les progrès de l'examen volontaire du PMM, il a déclaré que le gouvernement algérien faisait des efforts concertés, notamment en assurant une approche incluant l'ensemble du gouvernement et de la société, notant l'étroite coordination avec le ministère de l'Intérieur et avec les organisations non gouvernementales, malgré la pandémie de la COVID-19 en cours qui a entravé les travaux dans divers secteurs. Les domaines de la gouvernance des migrations qui ont connu des progrès comprennent les procédures relatives à la migration irrégulière, à l'expulsion et au rapatriement, en plus de la provision d'assistance aux migrants en détresse. Toutefois, il a souligné qu'il était nécessaire d'aborder les 23 objectifs du PMM compte tenu du contexte, des priorités et des capacités nationales.
8. Mme Rana El Khoury, première secrétaire de la direction des organisations internationales, des conférences et des relations culturelles au ministère des affaires étrangères et des émigrants, a présenté les progrès de son pays dans la préparation de l'examen volontaire du PMM au nom de l'ambassadeur Caroline Ziade, chef du service des organisations internationales à la direction des organisations internationales, des conférences et des relations culturelles du ministère des affaires étrangères. Elle a déclaré que le ministère des affaires étrangères avait mis en place un mécanisme national pour assurer la coordination avec les différents ministères et parties prenantes (notamment le bureau du Premier ministre, le ministère de l'intérieur et des municipalités, le ministère de la défense, le ministère du travail, le ministère de la santé publique, le ministère de la justice, le ministère des affaires sociales, le ministère des finances, le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, la commission nationale pour les femmes libanaises, la banque centrale et le département central des statistiques, ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales concernées) en vue de la préparation de l'examen volontaire, et avait demandé la nomination de points focaux par les institutions concernées pour faciliter le processus d'examen. En outre, le ministère des affaires étrangères a partagé le modèle d'orientation avec les parties prenantes concernées et coordonne actuellement avec ces dernières la collecte des informations nécessaires à la préparation du rapport, malgré les obstacles posés par la pandémie de la COVID-19 et la récente explosion du port de Beyrouth.

9. Après une petite pause, Mme Sara Salman a pris la relève de M. Belbeisi en tant que modératrice. M. Mohamed Tantoush, du bureau de l'OIM en Libye, a présenté les deux représentants gouvernementaux du ministère du travail, de la justice et du ministère des affaires étrangères.

M. Mohamed Hammouda, conseiller du ministre de la justice et officier de liaison pour les affaires d'immigration du gouvernement libyen, au nom du ministère de la justice et du ministère des affaires étrangères, a noté que la Libye avait des réserves sur le PMM, notamment en ce qui concerne l'absence de différenciation entre les migrants réguliers et irréguliers. Toutefois, il a reconnu que le PMM était un cadre utile pour la gouvernance de la migration, notant les défis auxquels la Libye est confrontée en matière de gouvernance de la migration. Il a déclaré que malgré les diverses difficultés auxquelles la Libye était confrontée, le gouvernement avait mis en place une équipe de coordination pour l'examen du PMM avec le soutien de l'OIM, notant la coopération entre le gouvernement et l'OIM dans le domaine des données migratoires pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles. Il a souligné que le gouvernement libyen avait fait des efforts pour aider les migrants malgré des ressources limitées, notamment en sauvant des vies en mer et en prévenant la traite des êtres humains. Il a ajouté que la Libye était en train de mettre en œuvre une stratégie nationale pour prévenir la traite des êtres humains. Il a noté que le ministère de l'intérieur s'employait à améliorer les conditions des migrants dans les centres de détention financés par l'OIM et les organisations de la société civile. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, il a déclaré que le gouvernement libyen suivait deux approches : fournir une protection consulaire aux ressortissants libyens bloqués à l'extérieur du pays ; et protéger les groupes sociaux vulnérables en collaboration avec les organisations de la société civile. La Libye se réjouit de pouvoir tirer parti de la coopération internationale pour mettre en œuvre le PMM et pour partager les leçons tirées et les meilleures pratiques.

10. M. Fawzi Al-Zioud, chef du bureau de l'OIM au Liban, a profité de l'occasion pour souligner les réalisations du PMM au Liban malgré les défis auxquels le pays est confronté. Il a présenté le travail de l'OIM avec le gouvernement libanais sur l'aide aux personnes en détresse, la protection humanitaire aux frontières, la protection des groupes vulnérables et des personnes ayant des besoins particuliers, et d'autres réalisations concernant la main-d'œuvre. Il a posé des questions sur les défis spécifiques rencontrés en Algérie et au Maroc. Pour résoudre ces problèmes, le Maroc prépare une stratégie nationale sur la migration et travaille à l'intégration de la migration dans les politiques et stratégies de développement national.
11. Mme Hanane Bouarourou, représentante du gouvernement du Maroc et chef de l'unité des droits de l'homme au ministère des affaires étrangères, a déclaré qu'il y avait de nombreux défis à relever pour assurer une migration sûre, ordonnée et régulière au Maroc, notamment les questions liées à la réintégration des migrants de retour, à la traite des êtres humains et à la garantie de voies de migration sûres, en particulier pour les migrants qui transitent par le Maroc.
12. M. Ma'an Asoud, le représentant du ministère irakien des migrations et des personnes déplacées, a parlé au nom de M. Ahmed Rahim, chef de la section des migrations extérieures au département des affaires de migration. M. Asoud a informé les participants des progrès réalisés dans la préparation de leur examen volontaire du PMM. Il a indiqué que les informations provenant de diverses institutions concernées, notamment le ministère des migrations et des déplacements, le ministère des affaires étrangères, le ministère du travail, le ministère de la planification, ainsi que des représentants du gouvernement régional du Kurdistan et des entités non gouvernementales, avaient été recueillies avec le soutien technique du bureau de pays de l'OIM. Le principal défi rencontré lors de la collecte des données a été l'absence d'un organisme de coordination ayant autorité. Il a noté que l'Irak avait développé une stratégie de gouvernance des migrations visant à mettre en œuvre tous les objectifs du PMM.
13. M. Ali Abdou, représentant des Comores, ministère de l'intérieur, a souligné l'évolution du schéma de migration aux Comores, la migration de transit devenant un problème émergent. Il a présenté les

progrès réalisés dans la mise en œuvre du PMM depuis son adoption et a mis l'accent sur les développements institutionnels, notamment la création d'un comité multisectoriel chargé de délibérer sur la stratégie nationale en matière de migration, qui comprenait toutes les entités gouvernementales et non gouvernementales, y compris des représentants des organisations de la société civile et des comités des droits de l'homme. Il a indiqué que le gouvernement des Comores travaillait actuellement à l'élaboration d'une stratégie nationale sur les migrations. Les Comores ont introduit des modifications constitutionnelles concernant la résidence dans le pays, conformément au PMM. Les Comores ont récemment ratifié les protocoles de Palerme et célébré la Journée mondiale contre la traite des êtres humains. Il a ajouté que le gouvernement mettait en œuvre un projet avec l'OIM financé par le gouvernement des États-Unis pour établir une équipe technique chargée de formuler une stratégie nationale de prévention de la traite des personnes. En outre, le ministère de l'intérieur est en train d'élaborer des politiques de protection et des procédures juridiques pour lutter contre la traite des personnes.

14. M. Waddah AlRakkad, représentant du gouvernement de la République arabe syrienne et directeur du département de la population à la Commission syrienne des affaires familiales et de la population, a réitéré l'engagement de son pays à mettre en œuvre le PMM et à atteindre ses objectifs. Il a passé en revue les efforts syriens en matière de contrôle des frontières, qui est devenu un problème particulièrement difficile depuis 2010. Il a confirmé que le rapport sur la mise en œuvre du PMM avait été approuvé et envoyé aux comités des droits de l'homme il y a deux mois, notant que le travail avait été fait en coopération avec d'autres entités. Il a réitéré que l'atelier de renforcement des capacités avait grandement contribué à la compréhension des expériences d'autres pays.
15. M. Alaeddine Dridi, du bureau de l'OIM à Tunis, a souligné les efforts et les plans du bureau de l'OIM en Tunisie pour soutenir la Tunisie en matière de gouvernance des migrations, notamment dans la perspective de la pandémie de la COVID-19. Les efforts de soutien comprennent la fourniture de tests PCR gratuits pour les migrants, l'apport d'une aide financière aux migrants en coordination avec le Comité des droits de l'homme et les autorités tunisiennes, et l'offre d'un soutien aux migrants de retour et aux étudiants internationaux en Tunisie.
16. Les participants ont demandé si la pandémie de la COVID-19 affecterait le projet d'accueillir la conférence de l'examen régional du PMM, prévue pour le 1er et 2 décembre 2020 et dirigée par le directeur général de l'OIM, Antonio Vitorino, qui est également coordinateur du réseau des Nations unies sur les migrations et chargé de la préparation et de l'organisation des examens régionaux. Les coorganisateur ont répondu qu'une décision finale devait encore être prise quant à savoir si la conférence se tiendrait en personne ou virtuellement, notant que cela dépendait fortement des restrictions de voyage en place à la fin de l'année, et de la volonté des représentants des États membres de participer à la conférence en personne ou virtuellement.

Discussions ouvertes et récapitulation : la voie à suivre

17. Mme Kristina Mejo, chargée de liaison et de politique régionale et directrice régionale adjointe du bureau régional de l'OIM pour la région MOAN, a modéré les sessions trois et quatre. Les sessions ont permis une discussion ouverte pour répondre aux questions des représentants des gouvernements présents et pour donner des conseils sur la voie à suivre en vue de la conférence de l'examen régional du PMM. Mme Mejo a souligné les défis sanitaires de la COVID-19, son impact sur la mobilité et la migration, ainsi que son impact mondial sur les pays du monde entier. Elle a noté que les réponses respectives des États à la COVID-19 peuvent également être considérées sous l'angle du PMM en termes de contribution à la réalisation des objectifs du PMM. Elle a également mis en lumière le travail des différents réseaux nationaux des Nations unies sur les migrations qui soutiennent les pays dans leurs efforts pour mettre en œuvre, suivre et réviser le PMM. Mme Mejo a également répondu aux questions des participants concernant l'impact de la COVID-19 sur la conférence de l'examen régional et a indiqué qu'en tant que processus dirigé par les États membres, d'autres consultations

seront menées avec les États membres pour arriver à une conclusion au sujet de la date et des modalités de la conférence.

Remarques finales :

18. Dans leurs remarques finales, les coorganisateur de la CESAO, de l'OIM et de la LEA ont remercié les participants pour leur engagement actif dans le deuxième atelier de renforcement des capacités et ont souligné l'importance pour les pays de soumettre leurs rapports d'examen volontaire du PMM en temps utile afin de laisser aux coorganisateur suffisamment de temps pour préparer le rapport de l'examen régional.